

## Santé et solidarité

Vieillir à domicile ? Impossible sans les « indispensables »

**Respectable Loge, Les Philadelphes, Orient de Lille, Région 10**

**Mots-clefs : Assistantes de vie, Attractivité, Personnes âgées, Emploi**

La France ne possède pas le nombre de professionnels nécessaires au maintien à domicile des personnes âgées :

A un moment où la France choisit de prendre de fortes positions sur le respect du principe de liberté, comment mettre cet objectif en parallèle avec la situation dans nos EHPAD en France ? Avec la crise sanitaire covid, les EHPAD ferment leur porte à l'extérieur et nos Vieux se voient donc privés de la liberté simple de voir leurs proches, leur époux.se, leurs amis, leurs enfants.

En creux il me semble évident que nos vieux au moment de choisir leur maison de retraite vont, dans les années futures, au regard de la crise que nous vivons aujourd'hui, choisir, s'ils le peuvent, de rester chez eux le plus longtemps possible.

Nous sommes donc dans une situation où les Français veulent mourir chez eux et cela souligne le paradoxe de la situation des métiers "indispensables" : A la fois indispensables et en même temps invisibles !

Revenons à nos Vieux... Pour rester chez eux, massivement, il faudra une armée d'assistantes de vie pour les accompagner au quotidien (source rapport El Khomri 2019) :

93 000 postes supplémentaires devront être créés d'ici 2024.

260 000 devront être formées d'ici 2024 pour compenser les postes vacants !

Il existe aujourd'hui un risque majeur de ne pas pouvoir satisfaire les besoins de recrutements. Cela entrainera une frange de population, sans solutions de maintien à domicile : ni ehpad (pas de places) ni domicile (impossible de rester tout seul). Avec son cortège de situations dramatiques : personnes décédées seules chez elle et découvertes plusieurs années après. Vague de suicide chez les professionnels aidants et chez les conjoints aidants épuisés.

Un sous-financement chronique (et connu) générateur d'un secteur d'activité « repoussant » :

La réalité, crue, des services d'aides à domicile – les SAAD- (à ne pas confondre avec les SSIAD, services infirmiers donc financés par l'ARS donc par la sécurité sociale) est dramatique... depuis 13 ans ! C'est une hypocrisie discrète qui dure parce que les professionnels de l'aide à domicile, sont à la fois indispensables et invisibles = invisibles.

Les financements alloués nient la réalité à la fois du respect des intervenant.e.s et des obligations des employeurs. Le même tarif est utilisé pour l'entretien du logement (aide ménagère) et pour l'accompagnement d'une personne en situation de handicap (avec toutes ses spécificités).

Les SAAD tentent depuis 13 ans de financer à 18€/Heure TTC toutes leurs obligations légales alors que le prix de revient (rapport Libault / Ernst&Young FEDESAP) donne un prix juste de 24€/h TTC pour un accompagnement respectant toutes les obligations de l'employeur avec une rémunération supérieure au SMIC pour le professionnel intervenant.

Le constat est connu : rapport Libault ; rapport El Khomri. Le partage du malaise est général : de la direction des établissements, à l'encadrement et jusqu'au personnel de terrain. Tous parlent de la surcharge liée à l'absentéisme, au turnover. De conditions de travail dégradées.

Résultat : les métiers du grand âge sont peu attractifs car exercés dans des conditions difficiles, mal rémunérés et peu considérés. Ils sont pourtant porteurs de sens et socialement utiles.

Appareiller la France pour maintenir à domicile ses personnes âgées :

Pour arriver à l'heure du rendez vous qui lui est donné par la Vieillesse, la France gagnerait à :

**Revaloriser les salaires des professionnels de la branche : Pas de salaire attirant, pas de professionnel attiré ! Qui aura toujours intérêt à céder aux sirènes de l'accueil en établissement au détriment du domicile.**

**Négocier une offre nationale pour équiper les aidants à domicile de véhicules récents & propres. Les remboursements de frais kilométriques ne permettent pour l'heure pas aux professionnels de compenser l'utilisation de leur véhicule personnel. (travailleurs pauvres)**  
**Financer les structures pour imposer 4H00 de temps collectifs par mois par professionnel. La formation ; la coordination ; les groupes de paroles sont des temps collectifs entre professionnels indispensables au développement d'une culture de la bientraitance. Le personnel intervenant des SAAD est majoritairement « niv 5 » c'est-à-dire avec un diplôme situé à -2ans avant le BAC. Dans ces conditions, 4H00 par mois d'instructions, formations, ou analyse éthique des pratiques professionnelles est un socle de base de construction de cette culture.**